

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE VALCOURT

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 JANVIER 2024

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALCOURT, TENUE LE LUNDI 29 JANVIER 2024 À 19H01 :

LA SÉANCE EST SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR

Pierre Tétrault MAIRE

Les conseillers et les conseillères présent(e)s :

Marie-Claire Tétrault, siège no 1
Vicky Bombardier, siège 2
Daniel Lacroix, siège no 3
Dany Boyer, siège no 4
Dany St-Amant, siège 5
Julien Bussièrès, siège 6

Sont également présentes : Me Karine Boucher, directrice générale
Me Julie Waite, greffière

CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

Certificat de la greffière

Je, soussignée, greffière de la Ville de Valcourt, certifie par la présente avoir transmis l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire à chacun des membres du Conseil municipal le 25 janvier 2024, soit au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément à la Loi.

Me Julie Waite, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

La régularité de la séance ayant été constatée, monsieur le maire Pierre Tétrault déclare ouverte la présente séance extraordinaire.

ORDRE DU JOUR

1. **CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION**
2. **OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**
3. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
5. **NOUVELLE EMBAUCHE – POSTE DE JOURNALIER – OPÉRATEUR**
6. **DEMANDES DE LA FONDATION J-A. BOMBARDIER ET DU MUSÉE DE L'INGÉNIOSITÉ J-A. BOMBARDIER - ACTIVITÉ « MORDUS DE L'HIVER »**
7. **PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 653-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 653 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES ET COMPENSATION POUR L'ANNÉE 2024**
8. **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 653-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 653 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES ET COMPENSATION POUR L'ANNÉE 2024**
9. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

037-24-01-29

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour de la présente séance, soit adopté, tel que rédigé.

ADOPTÉE»

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

Note de la séance : Monsieur le conseiller Dany Boyer quitte à 19h09 et revient à 19h11.

038-24-01-29

NOUVELLE EMBAUCHE – POSTE DE JOURNALIER - OPÉRATEUR

ATTENDU la recommandation du comité des ressources humaines de la Ville de Valcourt;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte l'embauche de monsieur Ghislain Veilleux au poste de journalier-opérateur au service des travaux publics de la Ville de Valcourt, conditionnellement à la prise de références et aux vérifications des antécédents judiciaires;

QUE l'entrée en poste de monsieur Veilleux soit fixée au 12 février 2024 et celui-ci sera soumis à une période de probation de 6 mois;

QUE les conditions de travail de monsieur Veilleux soient celles consignées à l'entente d'embauche et qu'il bénéficie de tous les avantages reliés à sa fonction, selon les modalités et termes prévus au Manuel de l'employé de la Ville de Valcourt qui lui sont applicables, le cas échéant;

QUE madame Karine Boucher, directrice générale, soit par la présente autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Valcourt, l'entente d'embauche;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-320-00-141 : Voirie - Salaire régulier.

ADOPTÉE »

039-24-01-29

DEMANDES DE LA FONDATION J-A. BOMBARDIER ET DU MUSÉE DE L'INGÉNIOSITÉ J-A. BOMBARDIER - ACTIVITÉ « MORDUS DE L'HIVER »

ATTENDU l'édition 2024 de l'activité « Les Mordus de l'Hiver » en collaboration avec la Fondation J-A. Bombardier, le Musée de l'ingéniosité J-A. Bombardier et la Ville de Valcourt;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la fermeture de l'avenue J-A. Bombardier, entre l'avenue du Parc et le boulevard des Érables, le dimanche 4 février 2024, de 8h à 18h, pour la tenue de l'activité;

D'accepter le prêt, à titre gratuit, des équipements suivants pour toute la journée du 4 février 2024 :

- 2 estrades
- 6 barrières de rue (fermeture de la rue)
- 16 barrières de rue (ski-doo acrobatique)
- 1 brasero
- 5 poubelles
- 2 poubelles brunes (compost)
- 3 igloos
- Cônes orange
- 4 pesées pour les pop-tentes

D'accepter également le service d'enneigement des rues pour la parade de motoneiges, selon le plan transmis par le musée, conditionnellement à ce que la température et les conditions climatiques le permettent selon l'expertise du contremaître de la Ville de Valcourt;

QUE les barrières soient déposées aux endroits identifiés sur le plan transmis par le musée;

QUE la Ville de Valcourt livre avant l'activité, le matériel prêté et le récupère à la fin de la journée.

ADOPTÉE »

Note de la séance : Monsieur le maire Pierre Tétrault quitte à 19h14 et revient à 19h15.

040-24-01-29

**PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 653-1
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 653 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES ET
COMPENSATION POUR L'ANNÉE 2024**

Monsieur le conseiller Julien Bussièrès présente et dépose le projet de Règlement numéro 653-1 modifiant le règlement 653 concernant l'imposition des taxes et compensation pour l'année 2024.

L'objet de ce règlement est de modifier divers tarifs que les résidents et non-résidents doivent payer afin de recourir à certains services, biens ou activités de la Ville, en matière de loisirs.

ADOPTÉE »

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 653-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
653 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES ET COMPENSATION POUR
L'ANNÉE 2024**

Monsieur le conseiller Julien Bussièrès donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du Règlement numéro 653-1 modifiant le règlement 653 concernant l'imposition des taxes et compensation pour l'année 2024.

L'objet de ce règlement est de modifier divers tarifs que les résidents et non-résidents doivent payer afin de recourir à certains services, biens ou activités de la Ville, en matière de loisirs.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement le 25 janvier 2024.

ADOPTÉE »

041-24-01-29

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée;

La séance est levée à 19 h 16.

ADOPTÉE »

Pierre Tétrault, Maire

M^e Julie Waite, Greffière